

Zeitschrift:	Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse
Herausgeber:	Verband Schweizerischer Privatschulen
Band:	34 (1961-1962)
Heft:	12
Nachruf:	Totentafel
Autor:	Nicolet, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

T O T E N T A F E L

Paul Du Pasquier
† 1er septembre 1961

Né à Colombier (Neuchâtel) le 5 août 1879, fils de Jean, chimiste et de Marie née Walker, institutrice, Paul Du Pasquier passa son enfance et suivit les classes primaires et secondaires en Alsace, alors allemande.

Il fut d'abord agriculteur, sur l'ordre de son père, puis fréquenta le gymnase de Neuchâtel de 1901 à 1903 et enfin l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, section chimie et sciences naturelles où il obtint sa licence e.p.f. en 1906.

Il enseigna à l'Institut Minerva, Zurich, tout en préparant le doctorat en sciences naturelles de l'Université de Zurich, qu'il obtint en 1908.

En automne de la même année, il fonda l'école Lémania à Lausanne, avenue de la Harpe 5. De 1911 à 1913, il fit construire le bâtiment scolaire au chemin de Préville 3.

Avec M. Paul Du Pasquier, non seulement l'Ecole Lémania à Lausanne qu'il dirigea pendant 50 ans, mais tout l'enseignement privé ont perdu un grand pédagogue. Il savait aussi qu'une école privée avait des devoirs non seulement envers ses élèves, mais encore envers ses professeurs et qu'il fallait valoriser des situations par trop inférieures à celles des maîtres des écoles officielles. Il fut le fondateur de la Corporation Vaudoise de l'enseignement privé qui groupe deux associations, celle des directeurs et celle des professeurs, de la caisse de retraite de cette corporation.

Il savait encore qu'on pouvait être, en même temps professeur de valeur et homme d'affaires prévoyant, car le perfectionnement des méthodes et des moyens d'enseignement exige actuellement des mises de fonds importantes. Il sut encore apporter à toutes ses activités de l'altruisme et de la générosité. Il a su faire une synthèse heureuse de ses aspirations. Très remarquable professeur de chimie, directeur ferme et bienveillant tout à la fois, administrateur consciencieux qui ne laissait rien au hasard, il nous laisse le souvenir d'un être complet dans tant d'autres domaines encore. Il fut par exemple pendant fort longtemps un patineur émérite et il garda toujours, même à l'âge où l'on s'assombrit souvent, sa sensibilité dans la nature. Membre influent de l'Ordre des Bons Templiers, il sut donner l'exemple d'une vie privée lumineuse.

Ces lignes écrites six mois après son départ, montrent assez que le souvenir de Paul Du Pasquier ne s'éteindra pas chez tous ceux pour lesquels il fut un ami vénéré. *Paul Nicolet*

*

Mademoiselle Lily Heubi †

Juges 6/14: «Va, avec cette force que tu as.»
Frères et Sœurs,

Une famille très grande est en deuil; une famille dont les membres sont répartis sur toute la face du globe et comptent de nombreuses générations.

Bien sûr que notre sympathie va d'abord à la famille directe qui perd, nous pouvons le dire, un chef d'une présence et d'une lucidité extraordinaire. Jusqu'au dernier jour, Mademoiselle Heubi a tenu les rênes de l'attelage et, si elle était admirablement secondée par les siens, elle avait un sentiment très aigu de ses responsabilités qu'elle entendait assumer dans leur plénitude.

Malgré son âge avancé, on ne lui discutait pas la place qu'elle occupait à la fois avec autorité et avec charme. Tout passait par son cerveau et par son cœur. Vous vous sentez dépouillés non seulement parce qu'elle savait tout et suivait tout, mais parce que vous l'aimiez et qu'elle vous aimait. Elle n'aurait pas pu continuer si longtemps à diriger cette vaste institution sans votre appui et votre affection, sans le travail des aînés et le sourire des plus jeunes; sans vous non plus ses plus proches collaborateurs et collaboratrices, dont on pourrait dire de certains qu'ils étaient les collaborateurs de toujours. La tâche n'était pas aisée; elle exigeait un labeur dont l'horaire n'était pas limité, une discipline stricte, que chacun n'acceptait pas; vous, vous avez pris votre part de plein cœur; voilà pourquoi vous étiez de la famille et que vous vous sentez durablement frappés par ce départ. Nous pensons à vous tous qui aviez l'habitude de recevoir des directives nettes et qui accomplissiez votre besogne en sachant qu'on comptait sur vous, que vous entriez comme des éléments essentiels dans cette maison qui restait une maison et non pas une fabrique.

Mais nous pensons aussi aux élèves d'aujourd'hui et à celles d'autrefois, à toutes celles qui, au loin apprendront la nouvelle avec émotion et qui revivront en elles-mêmes les années passées à Brillantmont; certaines ont les cheveux blancs; souvent elles ont été suivies de leurs filles, puis de leurs petites-filles. Oui, le deuil s'étend aux quatre points cardinaux.

Ce printemps, Mademoiselle Heubi avait groupé toute la maisonnée sur la terrasse de Brillantmont pour lui adresser le mot d'ordre de l'année. Elle avait choisi cette parole du Seigneur à Gédéon: «Va, avec cette force que tu as!» J'ignore ce qu'elle a dit exactement, vous vous le rappelez sans doute, mais je me suis demandé si ce n'était pas déjà à elle-même qu'elle adressait la parole de Dieu et la promesse qui la suivait: «N'est-ce pas moi qui t'envoie?» Ceux qui parlent de la part de Dieu — et Mademoiselle Heubi avait accepté d'être



cette messagère, elle qui présidait ordinairement le culte du matin — ceux qui parlent sont déjà ceux auxquels Dieu parle et qui transmettent ce qu'ils ont entendu et compris.

La force qui était en Gédéon n'était pas la sienne propre, une sorte de force qu'il aurait accumulée par sa volonté; c'était la force que Dieu mettait en lui pour une tâche précise: délivrer Israël des Madijanites. Mademoiselle Heubi n'était pas seulement la fille d'un pasteur qui se préoccupait de l'éducation de certaines jeunes filles; elle considérait son travail comme une vocation: «N'est-ce pas moi qui t'envoie?» et elle estimait que ce travail devait être fait et bien fait, c'est-à-dire pour le Seigneur. La perfection qu'elle a cherchée et exigée n'était pas uniquement un trait de caractère, mais la conviction de dépendre de quelqu'un à qui elle devrait, un jour, rendre compte de toutes ces jeunes — de nationalités, de religions, de confessions différentes — qui lui avaient été confiées.

Les temps modernes réclament beaucoup de papiers et de diplômes; et je ne pense pas que l'organisation ait jamais été poussée aussi loin que maintenant. Mais je ne pense pas non plus que les résultats correspondent aux efforts, parce que, dans tout le fatras des fiches, des tests et des méthodes, on oublie l'essentiel, trop souvent. Or, sans l'essentiel, on ne peut — à proprement parler — rien faire! On accumule des connaissances, mais on ne sait pas vivre, car, comme le dit St.Jean: «La vie, c'est qu'ils te connaissaient, toi, le seul vrai Dieu et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.»

Mademoiselle Heubi a voulu communiquer l'essentiel; oh! avec toute la délicatesse de sa nature réservée, mais avec toute la continuité d'une persévérante obéissance à sa vocation. Elle se trouvait petite devant Dieu et elle était clairvoyante pour elle-même comme pour les autres; Gédéon aussi s'écriait: «Avec quoi délivrais-je Israël?» Et l'Eternel lui répondit: «Mais, je serai avec toi» et Gédéon battit Madijan.

La tenue d'une maison, les victoires journalières sont données, données d'en-haut; et c'est d'en-haut que Mademoiselle Heubi les attendait. C'était là sa force.

C'est aussi de là qu'elle voudrait que vînt votre force, à vous qui poursuivez l'œuvre commencée il y a près de 80 ans, à vous qui passerez une ou quelques années. Vous évoquerez souvent la silhouette de la disparue, mais ce qui compte, c'est de recevoir cette force qui n'est pas en nous, mais que Dieu donne à tous ceux qui la demandent.

Nous sommes tristes —, et quand je dis «Nous» je pense aussi à la paroisse de la Cathédrale et à celle de St.Françoise qu'elle aimait profondément — parce que ce départ nous touche, mais en même temps, nous sommes reconnaissants que Mademoiselle Heubi soit partie sans souffrir des amoindrissements de l'âge. Nous sommes reconnaissants qu'elle ait puisé la force qu'elle avait à cœur de donner; nous sommes reconnaissants aussi de savoir que «Le Seigneur est fidèle, lui qui a fait les promesses.»

SCHWEIZER UMSCHAU

Vom 9. bis 14. April veranstaltet das Volksbildungshaus Neukirch an der Thur TG die 12. Werkwoche:

Stoffdrucken Kursleiterin Frau Ruth Jean-Richard,
Zeichenlehrerin, Zürich

Schnitzen Kursleiter Herr Robert Hess, Holzbildhauer, Dörflingen SH

Programme durch das Sekretariat des Volksbildungshauses.

Das Heilpädagogische Institut der Universität Freiburg veranstaltet während der kommenden beiden Semester (Sommersemester 1962 und Wintersemester 1962/63) einen Ausbildungskurs für

Sprachheillehrer. — Auskünfte sind durch die Universitätskanzlei Freiburg erhältlich.

*

Eidgenössische Maturitätsprüfungen 1962 Examens fédéraux de maturité 1962

Ort u. Datum Lieu et date	Kandidaten Candidats			
		bestanden admis	durchgefallen refusés	
<i>A. Gesamtprüfungen Examens complets</i>				
Lugano 13-18 fevrier	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	— } 1 1 }	A — — — B 1 — 1 C — — —	
Lausanne 8-16 mars	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	9 } 9 — }	A 1 — 1 B 3 2 1 C 5 3 2	
Zürich 15.-23. März	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	35 } 35 — }	A 1 1 — B 19 13 6 C 15 10 5	
Locarno 10-15 juillet	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	2 } 2 — }	A — — — B 2 2 — C — — —	
St.Gallen 11.-23. Sept.	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	83 } 89 6 }	A 9 6 3 B 47 29 18 C 33 17 16	
Neuchâtel 13-21 sept.	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	9 } 14 5 }	A 4 1 3 B 6 6 — C 4 1 3	
	Total		150 150 91 59	
<i>B. Erste Teilprüfungen Premiers examens partiels</i>				
Lugano 13-18 fevrier	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	25 } 28 3 }	A 2 B 11 C 15	
Lausanne 8-16 mars	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	66 } 81 15 }	A 13 B 43 C 25	
Zürich 15.-23. März	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	114 } 127 13 }	A 4 B 80 C 43	
Locarno 10-15 juillet	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	5 } 8 3 }	A 1 B 5 C 2	
St.Gallen 11.-23. Sept.	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	124 } 129 5 }	A 2 B 76 C 51	
Neuchâtel 13-21 sept.	Schweizer - Suisses Ausländer - Etrangers	87 } 106 19 }	A 5 B 58 C 43	
	Total		479 479	

Bei den ersten Teilprüfungen wird kein Entscheid darüber getroffen, ob das Examen bestanden ist. Die Fälle, auf die Art. 19 Abs. 1 lit. a des Reglementes für die eidgenössischen Maturitätsprüfungen vom 20. Januar 1925/2. November 1954 schon nach Ablegung der ersten Teilprüfung anwendbar ist, sind hier nicht besonders ausgeschieden.

En ce qui concerne les premiers examens partiels, aucune décision n'est prise quant à l'examen subi. Ce tableau englobe les cas, auxquels, déjà après le premier examen partiel, s'applique l'article 19, 1er al., lit. a, du règlement du 20 janvier 1925/2 novembre 1954 des examens fédéraux de maturité, cas dont ce tableau n'indique pas le nombre à part.